

LES RISQUES INHERENTS AU RECOURS A DES « INTERVENANTS EXTERIEURS » DANS LES ORGANISMES DE FORMATION, LES CFA ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES ?

Public concerné :

Directeurs, DRH, RRH, Comptables, Responsables administratifs/juridiques/paie dans un organisme de formation, un CFA ou un établissement d'enseignement privé

Niveau de connaissances préalable requis :

- . Connaître les missions qui sont confiées aux intervenants extérieurs (formateurs ou enseignants)
- . Identifier les obligations réglementaires essentielles d'un organisme de formation ou d'un CFA

Objectifs de l'action de formation :

- . Maîtriser la définition juridique de la sous-traitance et apprendre à distinguer la « vraie » sous-traitance de la « fausse » sous-traitance ou « salariat déguisé »
- . Savoir identifier le risque relatif au « lien de subordination juridique ou économique »
- . Savoir anticiper les risques inhérents à un contrôle URSSAF ou inhérents à un contentieux en requalification pour les intervenants extérieurs dits « indépendants »
- . Connaître et se prémunir du risque de mise en œuvre de la solidarité financière

Nom et qualité du Formateur :

Thelma PROVOST – Avocat diplômée d'études supérieures spécialisées en Droit Social, intervenante spécialisée dans le secteur des CFA, des Organismes de formation et des établissements d'enseignement privés.

CONTENU DE LA FORMATION

1. LES DIFFERENTES MANIFESTATIONS DE LA SOUS-TRAITANCE

- . La sous-traitance à l'égard d'un formateur / enseignant indépendant
- . La sous-traitance à l'égard d'un organisme structuré

2. LES RISQUES INHERENTS A UN CONTENTIEUX DE REQUALIFICATION DE LA SOUS-TRAITANCE EN UN CONTRAT DE TRAVAIL

- . Les situations concernées
- . Les demandes recevables dans le cadre d'un contentieux prud'homal
- . Le risque pénal inhérent à une situation de travail dissimulé

3. LES RISQUES INHERENTS A UNE RELATION DE FAUSSE SOUS-TRAITANCE REQUALIFIEE EN PRET DE MAIN D'ŒUVRE ILLICITE

- . Les situations concernées
- . La définition et les contours du prêt de main d'œuvre illicite et comment s'en prémunir
- . Le risque pénal inhérent à une situation de prêt de main d'œuvre illicite

4. LES CONTROLES EXTERIEURS DE LA RELATION DE SOUS-TRAITANCE

. Le contrôle URSSAF *in concreto* relatif aux conditions dans lesquelles les intervenants extérieurs réalisent leurs prestations de formation/d'enseignement pour le compte de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement
. Le contrôle de l'Inspection du Travail (DREETS) *in concreto* relatif aux conditions dans lesquelles les intervenants extérieurs réalisent leurs prestations de formation ou d'enseignement

5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLIDARITE FINANCIERE DU DONNEUR D'ORDRE

. Le principe de la solidarité financière issue des dispositions de l'article L.8222-2 du Code du Travail
. Les moyens de défense du donneur d'ordre face à la solidarité financière

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

L'action de formation se déroulera en visioconférence.

Les apprenants pourront se connecter via l'outil ZOOM et rejoindre le groupe à partir de la convocation qu'ils auront préalablement reçue par courriel comportant les références de la session de formation. Cette convocation sera accompagnée du support pédagogique.

Modalités de déroulement de l'action de formation :

L'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par le formateur au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement tenu à la disposition ou remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

Le formateur veillera à ce que chaque stagiaire puisse poser ses questions afin de faciliter le transfert de connaissances. Un tchat sera mis à la disposition des stagiaires afin que ceux-ci puissent manifester leur volonté d'intervenir. La parole leur sera alors donnée.

Moyens d'encadrement :

L'encadrement des stagiaires sera assuré par la direction de ACTULIA et/ou par le formateur. Le stagiaire pourra de 8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi, contacter le centre de formation, et plus précisément Christophe PROVOST, Directeur, pour toute question de conseil ou d'accompagnement pédagogique, aux coordonnées suivantes : tél. 02 37 34 34 03 ou cprovost@actulia.org

Modalités de suivi de l'action de formation :

Une feuille d'émergence individuelle sera conjointement signée par le formateur et chaque stagiaire, pour chaque demi-journée de formation, permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation

Sanction de la formation :

Afin de permettre d'évaluer les compétences acquises par chaque stagiaire, il sera demandé à chacun, à l'issue de la journée de formation, de se soumettre à une dizaine de questions.

Session et tarif :

Formation en groupe inter-entreprises (demi-journée : **450 € HT**)

Le **mercredi 12 juin** en visioconférence

Horaires de formation (3,5 heures) : **8 H 45 – 12 H 30** / pause de ¼ heure de 10 H 30 à 10 H 45